



SCORE : Écœurés par le refus du nouveau Conseil d'État d'entrer en négociation sur les aspects les plus inacceptables du projet SCORE, les maîtres du Cycle d'Orientation refusent de saisir informatiquement dans les temps impartis les notes du 2e trimestre.

Quatre mois après sa publication par le Conseil d'État sortant, le projet SCORE semble plus bloqué que jamais...

On se rappelle que, suite aux signaux alarmants des représentants des employés de l'État, le nouveau Conseil d'État avait, le 29 janvier dernier, gelé les groupes de travail mis sur pied par le précédent Département des Finances. En effet, le maintien du secret sur les informations nécessaires à une vraie négociation rendait ces groupes peu utiles.

Or, c'est une vraie douche froide qui attendait les représentants du personnel, et en particulier des enseignants mercredi passé lorsque, lors de leur rencontre du mercredi 5 mars, le Conseil d'État :

- a refusé de prendre position sur l'exigence des enseignant-e-s du secondaire de garder un statut identique des enseignant-e-s du cycle d'orientation et du post-obligatoire professionnel par rapport aux enseignants du collège de l'école de culture générale, alors qu'il s'agit de la même formation ;
- a confirmé que le mandataire privé refusait de lever la confidentialité sur les résultats des évaluations SCORE ;
- a proposé des « solutions » inacceptables pour qui souhaite que les bases de calcul des rémunérations publiques soient transparentes et publiques !

C'est pourquoi les associations membres de la FAMCO ont décidé de lancer un boycott administratif consistant à refuser de saisir informatiquement dans les temps impartis les moyennes de 2^e trimestre que notre hiérarchie attend pour le mardi 11 mars à 12h00 (dans la plupart des CO).

Lors de la phase préparatoire de cette action, plus de 557 collègues se sont engagés à participer. Il est très vraisemblable que les mauvaises nouvelles de mercredi auront convaincu un nombre encore plus important d'enseignant-e-s.

Comme il ne s'agit pour l'instant que de manifester avec véhémence notre indignation, il a été décidé de limiter ce boycott à 48 heures. Il est cependant évident que, si le dossier SCORE ne devait pas se débloquer d'ici au mois de juin, les enseignant-e-s pourraient reproduire de façon plus longue et encore plus massive un pareil mouvement, à un moment-clé pour l'administration scolaire.

Par ailleurs, il est clair que cette action ne doit en aucun cas causer un surcroît de travail à nos collègues du personnel administratif et technique. Dans ce sens, si la Direction générale ne devait pas prolonger l'ouverture du système informatique permettant la reddition des notes, il n'est pas impossible que le boycott s'étende au-delà des 48 heures annoncées.

Contact à la FAMCO : Marc Simeth, membre du bureau (079 418 23 71)



Fédération des Associations de Maîtres du Cycle d'Orientation

Rue des Délices 18 - 1203 Genève - 022/344.81.30 - info@famco-ge.ch - www.famco-ge.ch

Permanence FAMCO : lundi 14h30 -16h30 / CCP 12-21525-3